

Ministère de la Région de
Bruxelles-Capitale
Administration de l'Aménagement
du Territoire et du Logement
Direction de l'Urbanisme
Monsieur François Timmermans
Premier Attaché
Gare du Nord
Rue du Progrès, 80/ bte 1
1035 Bruxelles

Bruxelles, le

V/Réf. : 17/PFD/580586
N/Réf. : jmb/WMB-2.196/s.584
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Concerne : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue du Ministre, 11.

En réponse à votre courrier du 1^{er} mars, reçue le 2 mars 2016, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 9 mars 2016, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserves.

La demande concerne une maison unifamiliale trois façades qui date vraisemblablement de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et qui est située dans la zone de protection de la Maison communale sise place Gilson 1. Elle vise la rénovation de la maison : remplacement de tous les châssis en bois simple vitrage par des châssis en bois double vitrage, le changement de division du châssis en bois du rez-de-chaussée en façade arrière, l'isolation de la toiture par l'intérieur, la placement d'un enduit isolant de 12cm en façade latérale et façade arrière et sur la toiture plate de l'annexe arrière, l'isolation de la façade avant par l'intérieur, la démolition des cheminées. Il est important de signaler que la maison fait partie d'un petit ensemble cohérent avec les n° 7 et 9, dont les façades ont été dérochées.

La CRMS ne s'oppose pas au principe d'isolation de la maison mais souhaite mettre en avant la valeur d'ensemble de ces trois maisons et de leur alignement. Elle encourage à cet égard que la façade avant soit à nouveau munie d'un enduit mince et clair, comme à l'origine, qui respecte les caractéristiques de la façade -bandeau, appui de fenêtre, soubassement, modillons, trous de boulin- et demande à la Commune de Watermael-Boitsfort de prévoir à terme le même traitement pour les deux autres façades (n° 7 et 9). Ce parti permettrait d'appliquer une couche d'isolation plus fine à l'intérieur côté façade avant et d'augmenter le confort du salon.

La CRMS demande de particulièrement bien veiller à la bonne mise en œuvre de l'enduit isolant en façade latérale pour ce qui concerne l'encadrement de porte et le petit auvent, et son articulation à l'angle avec l'enduit mince que la CRMS préconise en façade avant. Elle demande également de ne pas démolir les cheminées, éléments caractéristiques qui font pleinement partie de l'architecture et de l'ensemble.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. et D.U.